



Paris, le 14 décembre 2017

Monsieur le président,

En ma qualité de président du groupe d'amitié France-Palestine de notre Haute-Assemblée, je suis vivement préoccupé par la reconnaissance de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël faite unilatéralement le 6 décembre 2017 par le président des Etats-Unis Donald Trump.

GILBERT ROGER

SENATEUR DE SEINE-  
SAINT-DENIS

VICE-PRESIDENT DE  
LA COMMISSION DES  
AFFAIRES  
ETRANGERES, DE LA  
DEFENSE ET DES  
FORCES ARMEES

Au cours de son allocution le président américain a également annoncé sa décision d'organiser le déménagement de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem conformément au « Jerusalem Embassy Act » voté par le Congrès américain en 1995, mais qui n'avait pas été appliqué par les prédécesseurs du président Trump.

L'annexion de Jérusalem-Est par Israël en 1967 n'a jamais été admise par le reste de la communauté internationale, qui lui a reconnu le statut de « territoire occupé » (résolution 465 du 1<sup>er</sup> mars 1980 du Conseil de sécurité des Nations unies), mais aussi le statut de « territoire palestinien » (résolutions 465, 476 et 478 du Conseil de sécurité des Nations unies) sur lequel l'Etat d'Israël ne saurait dès lors revendiquer une quelconque souveraineté. Sur ces fondements, les Palestiniens revendiquent Jérusalem-Est comme capitale de leur futur Etat. C'est pourquoi, lors du partage de la Palestine, le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'ONU a créé une zone internationale pour Jérusalem et les Lieux saints, indépendante de l'Etat juif et de l'Etat arabe qu'elle décidait de créer.

Cette annonce du président américain est une provocation sans précédent pour la communauté internationale dans son ensemble, et les Palestiniens en particulier. Elle remet en cause la solution à deux Etats et disqualifie les Etats-Unis de tout rôle de médiation dans un processus de paix. Elle provoque également un émoi certain au sein des communautés religieuses. Le Pape François, les chefs des treize églises chrétiennes de Jérusalem, ou encore le grand imam d'Al-Azhar ont également tous condamné cette décision.

Dans l'allocution qui a suivi la déclaration de Donald Trump, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a affirmé vouloir préserver le *statu quo* religieux de la ville, mais n'a pas évoqué le sort de ses 320 000 résidents palestiniens, occupés, privés de leurs droits civils et politiques, et peu à peu délogés par un processus de colonisation massif des quartiers orientaux de la ville trois fois sainte. Cette réaction est très préoccupante.

Dans ce contexte de tensions, qui fait craindre une escalade de violence, la



France ne peut rester silencieuse. Les 2 et 11 décembre 2014, l'Assemblée nationale et le Sénat avaient adopté deux résolutions invitant le Gouvernement français à reconnaître l'Etat de Palestine.

La France doit réaffirmer sa volonté de sortir de l'impasse sur ce conflit en réaffirmant solennellement, au nom du droit inaliénable à l'autodétermination, que le peuple palestinien est fondé à se doter d'un Etat. Il en va du respect du droit international comme de la sécurité d'Israël.

Il est temps que les négociations bilatérales entre Israël et Palestine se déroulent sur un pied d'égalité, d'Etat à Etat, et non d'occupant à occupé. La France ne peut reconnaître dans ses expressions officielles la solution à deux Etats et n'en reconnaître qu'un seul.

Aussi, Monsieur le président, je vous demande, au nom du groupe d'amitié France-Palestine du Sénat, de reconnaître dès à présent l'Etat de Palestine.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'expression de mon profond respect.

*disponible plus en parler*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gilbert ROGER".

**Gilbert ROGER**

Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75 800 Paris